

COMMUNE DE QUINTENAS

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2020

La séance ordinaire est ouverte à 20h00 sous la présidence de Madame Sylvette DAVID, Maire. Elle informe de la démission de deux conseillers municipaux. Les deux suivants de liste ont été immédiatement proclamés élus dont un qui a démissionné à son tour.

Présents : Sylvette David, Bernard Penel, Nathalie Dufaud, Nicolas Carrot, Karine Fourel, Vincent Delolme, Pierre Guirronnet, Roland Maniouloux, Elisabeth Deygas, Eric Chalaye, Sonia Arnaudon, Mathieu Fereyre, Laure Burrelier, Charlène Fanget, Elodie Beraud, Emilien Glandut

Absente excusée : Bénédicte Pion (pouvoir à Nathalie Dufaud)

Absents : Ysaline Régal et Antonino Wernimont (nouvellement proclamés élus, le délai de convocation n'a pu être respecté)

Nomination d'un secrétaire de séance : Mathieu Fereyre

Le procès-verbal du 12 octobre 2020 est approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire propose au conseil municipal de respecter une minute de silence en hommage à Samuel Paty.

Délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée les dispositions de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet à l'exécutif de la collectivité, pour faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, jusqu'à l'adoption du budget, d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de l'exercice précédent. Unanimité.

Versement des redevances funéraires sur le budget communal

Madame le Maire présente au conseil municipal la délibération du 31 mars 2010 relative au versement des redevances funéraires sur le budget du Centre Communal d'Action Sociale. Afin d'assurer au CCAS un budget plus régulier, à l'unanimité, le conseil municipal décide de ne plus alimenter le budget CCAS par cette redevance mais de la rattacher au budget communal à compter du 1^{er} janvier 2021.

Changement tarifaire pour les locations des salles communales

Afin d'harmoniser les tarifs pratiqués et de maintenir le plus large choix d'activités sportives, culturelles ou artistiques pour les habitants de la commune, Madame le Maire propose de prêter gracieusement les salles communales pour les activités hebdomadaires des associations.

Par contre, en cas d'utilisation des salles pour des activités autres que les cours habituels, les associations régleront le prix de location indiqué dans le tableau annexé à la présente délibération. Les deux écoles de la commune bénéficieront d'une location gratuite par an pour la salle Louis-Vincent à condition que la manifestation soit organisée par le corps enseignant.

L'amicale des anciens d'AFN bénéficiera également d'une location gratuite par an au titre de leur engagement pour la République Française. La salle sera également mise à disposition gratuitement pour les manifestations à but caritatif et pour les besoins de la municipalité, du CCAS, de la bibliothèque municipale et des services culturels d'Annonay Rhône Agglo. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer ces tarifs au 1^{er} janvier 2021.

Annulation du projet d'implantation d'une maison d'accueil pour personnes âgées par la société Ages et Vie

Madame le Maire rappelle le projet d'implantation d'une maison d'accueil. A ce jour, ce projet tel qu'on le connaît n'est plus réalisable. A l'unanimité, le conseil municipal, décide de ne pas donner suite aux décisions prises lors des délibérations D2019-12-15 du 3 décembre 2019 et D2020-01-04 du 28 janvier 2020 et de ne pas valider le projet d'aménagement proposé par la société Ages et Vie le 26 août 2020.

Création d'une commission temporaire PLUIH

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de l'Habitat doit être réétudié. Son approbation est prévue en mars 2024. Les discussions entre les services d'Annonay Rhône Agglo et les communes se poursuivent pour finaliser ce document. En conséquence, le conseil municipal propose, à l'unanimité, de procéder à la création d'une commission temporaire PLUIH qui sera composée de Sylvette DAVID, Roland MANIOULOUX, Laure BURELLIER, Émilien GLANDUT, Pierre GUIRRONNET, Éric CHALAYE, Nicolas CARROT, Charlène FANGET.

Questions diverses

- La fin de contrat d'un agent au 13 décembre nécessitera une réflexion sur l'organisation du personnel périscolaire.
- La Commission Appel d'Offres a retenu le cabinet d'architectes Cettier et Wettel à Saint-Jean-de-Muzols pour le projet « démolition et reconstruction d'une garderie et d'un préau ».
- Un système de chauffage mutualisé entre l'école publique et la garderie a été évoqué lors de la réunion avec le SDE07 en date du 13 novembre.
- Le 18 novembre, une rencontre avec le SDEA a réuni les communes d'Ardoix, Saint-Romain-d'Ay et Quintenas afin de faire un point sur la gestion du site de Brénieux. La création d'un SIVU pourrait être envisagée avec pour objectif l'aménagement d'un pôle de loisirs.
- Une réunion avec le cabinet Julien a été organisée afin de connaître les modalités juridiques des procédures d'alignement sur la commune.
- Le bar de la salle des jeunes est achevé. La couleur des peintures est déterminée et le peintre peut intervenir.
- Le dossier accord-cadre Voirie 2021 établi pour les travaux route de Saint-Alban-d'Ay a été transmis aux services d'Annonay Rhône Agglo.
- 12 bacs à sel ont été installés dans divers quartiers de la commune.
- L'abribus de Chizaret a dû être sécurisé. Une demande de fourniture gratuite d'abribus par la Région Auvergne-Rhône-Alpes est en cours.
- Une procédure d'état d'abandon manifeste de certaines concessions du cimetière est en cours. La commune envisage l'acquisition de plaques pour localiser plus facilement les concessions.
- La commune dispose d'un défibrillateur. Suite aux évolutions législatives, d'autres bâtiments communaux doivent en être équipés. Des devis sont en cours d'analyse.
- La mise en conformité électrique des cloches et de l'horloge dans le clocher de l'église est nécessaire ainsi que l'installation d'un paratonnerre.
- La maintenance des extincteurs est assurée par la société ARDROM qui a établi un bilan complet de la sécurité incendie des bâtiments communaux. L'acquisition d'autres extincteurs va être nécessaire ainsi que des réparations de systèmes de sécurité.
- Suite à la fin du tarif réglementé, les contrats d'électricité seront conservés auprès du fournisseur EDF en attendant la mise en place de la convention signée avec le SDE07.
- La réglementation impose de faire le choix d'un prestataire pour effectuer le diagnostic radon.
- Il est fait état de l'avancement de la préparation du prochain budget et un point sur le budget en cours.

- Le point est fait sur la préparation du bulletin municipal.
- En raison de la crise sanitaire, l'enquête de recensement de la population est reportée en 2022.
- Suite aux plantations d'arbres, et notamment à la Maison de Santé, la municipalité a reçu des remerciements du Dr Aurore Nicolas et du Dr Denys Abeille.
- Le conseil d'administration du CCAS a pris la décision de ne pas organiser le repas des Aînés en janvier 2021 en raison du contexte sanitaire. Les personnes concernées seront informées de cette annulation par le biais d'une carte de vœux.
- La bibliothèque rouvrira le mardi 8 décembre. Les permanences auront lieu deux fois par semaine, les mardis de 16h30 à 18h30 et les samedis de 9h30 à 12h00.
- Des dépistages de la COVID-19 par tests antigéniques sont proposés sur la commune. Il convient de prendre rendez-vous au 07 64 40 31 98.

Fin de séance : 22 h 15